



SUNNY ASSET MANAGEMENT

# SUNNY EURO CREDIT OPPORTUNITES

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>9</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>12</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>15</b>
bilan .....	16
actif .....	16
passif .....	17
hors-bilan.....	18
compte de résultat.....	19
annexes .....	20
règles & méthodes comptables .....	20
évolution actif net .....	23
compléments d'information .....	24
<b>inventaire.....</b>	<b>38</b>

<b>Société de gestion</b>	SUNNY ASSET MANAGEMENT 129, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Commissaire aux comptes</b>	ERNST & YOUNG ET AUTRES Tour FIRST - TSA 14444. 92037 Paris la Défense Cedex. Signataire : Monsieur David KOESTNER
<b>Commercialisateur</b>	SUNNY ASSET MANAGEMENT

# Informations concernant les placements et la gestion

## Classification

OPCVM « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Part R, M, I et F : Capitalisation.

## Objectif de gestion

L'objectif de gestion de Sunny Euro Crédit Opportunités (ex Sunny Euro Stratégic Plus après ex Patrimoblig) (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 2 ans au moins, une performance après frais de gestion au moins égale à l'indicateur de référence, le Bloomberg Series-E Euro Govt 3-5Y Bond Index (Ticker Bloomberg BERPG2 – coupons réinvestis).

## Indicateur de référence

L'indicateur de référence est le Bloomberg Series-E Euro Govt 3-5Y Bond Index (Ticker Bloomberg BERPG2 – coupons réinvestis) (noté ci-après « Indicateur de Référence »).

Bloomberg Series-E Euro Govt Bonds 3-5Y Bond Index –BERPG2 -, représente le cours d'un panier d'emprunts d'Etats souverains de la zone euro, à taux fixe et liquides, d'une durée résiduelle de 3 à 5 années. L'indice Bloomberg Series-E Euro Govt Bonds 3-5Y Bond Index reproduit la performance de marché des emprunts d'Etat de la zone euro, en s'appuyant sur un panier d'obligations sélectionnées sur la base de critères spécifiques. Par conséquent, les emprunts d'Etat de l'ensemble de la zone euro ne sont pas tous inclus dans cet indice.

L'indicateur de référence est arrêté au cours de clôture, libellé en euro, sur la base des coupons réinvestis.

Cet indice est calculé par Bloomberg Index Services Limited enregistré en tant qu'administrateur d'indices sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

*Source: Bloomberg®" and «Bloomberg Series-E Euro Govt 1-3 Yr Bond Index" and "Bloomberg Series-E Euro Govt 3-5Y Bond Index" are service marks of Bloomberg Finance L.P. and its affiliates, including Bloomberg Index Services Limited ("BISL"), the administrator of the index (collectively, "Bloomberg") and have been licensed for use for certain purposes by SUNNY AM. Bloomberg is not affiliated with SUNNY AM, and Bloomberg does not approve, endorse, review, or recommend the SUNNY AM's FCP using these indices. Bloomberg does not guarantee the timeliness, accurateness, or completeness of any data or information relating to the SUNNY AM's FCP using these indices.*

Des informations complémentaires sont accessibles via le site internet de son administrateur, Bloomberg, suivant : [www.bloomberg.com](http://www.bloomberg.com).

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Cet indice correspond à un risque « < 100% taux > » et constitue l'allocation cible du FCP sur longue période. Toutefois la gestion pourra s'écarter sensiblement de cet indice puisque le FCP pourra ponctuellement et à l'extrême être exposé (via des titres vifs, des OPC, ):

- jusqu'à 100% en risque de taux, voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire,
- jusqu'à 100% au marché monétaire,

- jusqu'à 10 % au risque actions,

Le précédent indicateur de la création jusqu'au 4 septembre 2015 était : 80% indice EuroMTS 7- 10 ans (coupons réinvestis) et 20% l'indice DJ Euro STOXX 50 (Price Index - dividendes réinvestis), puis l'EuroMTS 3-5 ans (Ticker Bloomberg EMTXBRT) jusqu'au 31/12/2017.

Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indice de référence le Bloomberg Series-E Euro Govt 3-5Y Bond Index (Ticker Bloomberg BERPG2 – coupons réinvestis), la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter sensiblement de la performance de l'indice.

### **Stratégie d'investissement**

#### **Description des stratégies utilisées**

Le FCP Sunny Euro Crédit Opportunités met en œuvre une stratégie principalement orientée dans l'investissement en produits de taux, consistant notamment à sélectionner et investir dans des obligations à moyen et long terme, avec pour objectif, d'une part de les porter à leur terme, et d'autre part, d'arbitrer des positions lors de fortes variations structurelles des taux afin d'optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille.

La stratégie mise en œuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme, l'identification de secteurs d'activité et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques.

En fonction du diagnostic de l'environnement économique global établi par l'équipe de gestion, la stratégie de gestion privilégiera les types d'obligations qui pourront présenter les meilleures perspectives de performance sur la base du couple rendement / risque.

Le process de gestion se décline comme suit:

#### 1. Etablissement d'un scénario macroéconomique global en fonction des perspectives d'évolution des différentes zones économiques suivant des critères comme :

Analyse basée sur une base de données propriétaire de plus de 100 indicateurs économiques mondiaux dont notamment :

- La croissance économique (indicateurs avancés : NAPM et ISM aux USA...);
- Analyse des composantes du PIB ;
- L'inflation anticipée ;
- La politique monétaire des différentes zones et la croissance de la masse monétaire ;
- L'évolution des déficits ou des excédents publics, de la balance commerciale, des capitaux ;
- L'impact des politiques publiques sur les secteurs d'activité et les modifications structurelles qui en résultent.

A l'issue de cette analyse, un scénario macro-économique à 3-5 ans est identifié ainsi que les tendances lourdes probables sur cette même période.

#### 2. Détermination des sociétés pouvant le mieux profiter du scénario identifié et des tendances retenues

Analyse avec la base de données propriétaire de plus de 400 noms de sociétés, notamment sur les critères suivants :

- Nature et poids de l'endettement ;
- Expérience de l'équipe dirigeante, bonne gouvernance ;
- Croissance et stabilité des résultats dans le temps, dont les risques en matière de durabilité;
- Evolution des free cash flows ;
- Secteur d'activité cyclique ou pas ;
- Opérations capitalistiques éventuelles ;
- Sensibilité aux taux d'inflation.

#### 3. Détermination des caractéristiques techniques des sociétés

- Nature des obligations émises (Taux fixes, Taux variables, Hybrides, convertibles...);
- Emissions uniquement en Euro ;
- Durée de vie de l'emprunt ;
- Subordination des émissions ;
- Notation des émissions, ;
- Existence de call-put.

#### 4. Analyse de la cherté de l'obligation

Une fois les 3 étapes du processus achevées, Il convient de déterminer si l'obligation est chère ou pas, en analysant notamment la dissymétrie du risque (gain escompté versus la perte potentielle) et si le prix de marché est conforme à l'objectif de gestion du fonds.

## 5. Construction du portefeuille

Cette phase consiste à partir des analyses menées au préalable à constituer le portefeuille, ce dernier devant coller en durée de vie et rotation au scénario macro-économique car nous privilégions la conservation des obligations jusqu'à leur terme.

## 6. Suivi du risque émetteur

Le suivi du risque émetteur est réalisé au quotidien par le gérant.

### **Actifs**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'OPCVM est :

#### 1. Titres de créance, instruments du marché monétaire émis en Euro

- Fourchette de détention : investissement entre 0 et 100% de l'actif net (uniquement émis en Euro), voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire.
- Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : la répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le FCP pourra investir dans des titres émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).
- Répartition dette privée/publique : la répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.
- Niveau de risque de crédit envisagé : maximum 100% de l'actif net, voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire.
- Critères relatifs à la notation : le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation « Investment Grade », ou inférieure à « Investment Grade », ou dans des titres et/ou des émetteurs non notés.
- Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable :
  - Titres de créance : obligations, obligations indexées, obligations convertibles, obligations remboursables en actions, OBSA...
  - Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : billets de trésorerie, certificat de dépôt, et Euro Commercial Paper...
- Duration : la sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10, selon les conditions de marché et la structure du portefeuille.

#### 2. Actions

- Fourchette de détention : exposition maximum de 10 % en actions de façon directe et/ou indirecte via des obligations convertibles ou des OPC.

#### 3. Détention d'actions ou parts d'OPC : Inférieure à 10%

- Fourchette de détention : investissement entre 0 et 10% de l'actif net
- Nature juridique des instruments utilisés : Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger, coordonnés ou non. Le FCP pourra être investi dans des OPC exposés aux pays émergents.

Les fonds non coordonnés, de droit français, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP pourra avoir recours aux fonds indiciels cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger, coordonnés ou non, et autorisés ou non à la commercialisation en France.

Les fonds non coordonnés, de droit français, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

- des zones géographiques (pour avoir une exposition sur des marchés émergents par exemple) ;
- des secteurs d'activité spécifiques.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT à hauteur de 10% de son actif net.

#### 4. Instruments dérivés

Le FCP ne pourra intervenir sur des instruments dérivés.

#### 5. Titres intégrant des dérivés

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

Nature des instruments utilisés :

- EMTN, BMTN
- Obligations convertibles

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion:

- Couverture
- Exposition

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus.

L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation de ces instruments, ne dépassera pas 100% de l'actif du fonds.

Le recours aux instruments dérivés sur des marchés 'Autres' est accessoire, il est limité au global à un engagement de 10% de l'actif net, et uniquement sur des produits listés.

#### 6. Dépôts

Dans la limite de la réglementation, 10% maximum

#### 7. Emprunts d'espèces

Dans la limite de la réglementation, 10% maximum

#### 8. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant

#### **Contrats constituant des garanties financières**

Néant.

#### **Profil de risque**

Les instruments financiers dans lesquels le fonds sera investi connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

#### **Risque discrétionnaire**

Le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et donc que la valeur liquidative des parts du fonds progresse moins ou baisse plus que l'indice de référence. Il existe ainsi un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

#### **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital, les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

#### **Risque actions max 10%**

En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds est susceptible de baisser.

#### **Risque lié aux petites et moyennes capitalisations max 10%**

Le FCP peut être exposé indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées et plus rapides. La valeur liquidative du FCP pourrait avoir le même comportement.

#### **Risque de taux**

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

#### **Risque de crédit**

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

### **Risque de haut rendement**

Le FCP peut être exposé aux obligations à caractère spéculatif en direct ou par le biais d'OPC. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

### **Risque de contrepartie**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque des marchés émergents**

Le FCP peut être exposé aux actions (via les obligations convertibles) et titres de créance des marchés émergents (limité à 100% de l'actif). L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

### **Risque de liquidité**

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat / vente, ce qui augmente la volatilité du Fonds dont les actifs sont négociés ou cotés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents), à certaines catégories de titres sur lesquels le Fonds est amené à investir, telles que les obligations spéculatives (titres High Yield). La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse. Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

### **Risque en matière de durabilité**

Selon le Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR, le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Au regard de l'objectif et de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, les risques de durabilité ne sont pas jugés pertinents, même si ils sont intégrés de manière globale dans le processus d'analyse.

De même, les principales incidences négatives de ces risques dans les investissements de l'OPCVM sur les facteurs de durabilité ne sont pas prises en compte.

### **Garantie ou protection**

Néant.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Le FCP s'adresse à tous souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant l'investissement en titres de créance tout en offrant une gestion discrétionnaire et réactive.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnels, de ses besoins actuels et à moyen terme.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

### **Cas des "U.S. Persons"**

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/securitiesregs.htm>

### **Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie**

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014 la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdites à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre.

Durée de placement recommandé : deux (2) ans au moins.

### **Indications sur le régime fiscal**

#### **a) Au niveau du FCP**

- L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés ;
- Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

#### **b) Au niveau des porteurs**

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet [www.sunnyam.com](http://www.sunnyam.com).
- Le document d'information clé et le prospectus sont disponibles sur le site [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com). Les rapports annuels, les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à Sunny Asset Management - Service commercial - 129, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél : 01 80 27 18 60. email [contact@sunnyam.com](mailto:contact@sunnyam.com).
- Date d'agrément par l'AMF : 11 septembre 2012.
- Date de création du Fonds : 9 octobre 2012.



# rapport d'activité

## Performances

	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2021	Valeur Liquidative de clôture 30/12/2022	Performance <sup>(1)</sup> sur l'exercice
PART R FR0011299379	120.72	111.43	-7.70 %
PART I FR0012832780	121.13	112.66	-6.99 %
PART F FR0012832798	117.24	108.22	-7.69 %
PART M FR0013292877	108.19	100.57	-7.04 %
Indicateur de référence			-9.95%

### Indicateur de référence :

Depuis le 04/09/2015 : indice EuroMTS 3-5 ans (coupons réinvestis)

Avant le 04/09/2015 : : 80% de l'indice EuroMTS 7-10 ans (coupons réinvestis)

20% de l'indice DJ Euro STOXX 50 (Price Index – dividendes réinvestis)

(1) Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. La performance de la Part D est dividendes réinvestis. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## Résumé économique et financier de l'année 2022

L'année 2022 aura été compliquée pour l'ensemble des marchés financiers avec beaucoup de rotation sectorielle et de volatilité résultant de différents chocs énergétiques, géopolitiques et inflationnistes. Cette remontée de la volatilité a été accentuée par la hausse des taux obligataires souverains en réaction au durcissement des politiques monétaires de la Fed et de la BCE notamment. L'augmentation du coût du capital trouve son origine dans la lutte contre une inflation trop élevée. Ainsi, le nouveau paradigme des marchés met fin à une séquence de près de 10 ans de taux bas voir négatifs.

Du côté de l'obligataire, les positions à duration longue ont été fortement pénalisées par l'effet taux, tandis que le compartiment du High Yield a mieux résisté sous l'effet d'un coupon élevé jouant le rôle d'amortisseur à la hausse des spreads.

## Politique de gestion de l'année 2022

Dans ce contexte, nos positions de couverture sur le crossover (+0.29% de contribution brute) et sur la remontée des taux via un ETF short sur le bund (+0.11%) ont contribué favorablement à la performance. La situation spéciale VALLOUREC (+0.21%) a également apporté de la performance dans la mesure où la société a réussi son retournement post-restructuration. Enfin, SCHENC 5.375% 2023 (+0.08%) a été remboursée validant notre vue positive du dossier. L'Entreprise réalise près de la moitié de ses revenus par la maintenance de ses équipements, sur lequel il convient de rajouter le business normal de l'Entreprise qui s'est très bien tenu dans un contexte de réouverture des économies déséquilibrant les chaînes de production. Enfin, la transition énergétique et l'excès de demande par rapport à l'offre disponible profite à ERAMET 4.196% 2024 (+0.11%), en tant que producteur majeur d'acier, de manganèse et d'alliage solide.

Du côté des contributeurs négatifs, CASINO 3.992% PERP/29 (-1.22%) et CASINO 6.625% 2026 (-0.57%) déçoivent du fait des pressions sur les marges liées à la guerre des prix dans un contexte inflationniste. Par ailleurs, les marges de manœuvre du Groupe restent limitées par des covenants restrictifs, conduisant la Société à poursuivre son rythme de cessions d'actifs pour désendetter la structure bilanciale. Enfin, ACCENTRO (-0.30%) a cherché un accord avec ses partenaires financiers pour décaler les échéances de ses deux dettes obligataires, afin de s'adapter à un environnement de taux plus élevés qui entraînera des conséquences sur le prix des actifs immobiliers.

## INFORMATIONS SPECIFIQUES

### Indication des changements intervenus au cours de l'exercice :

En avril 2022, une restriction de souscriptions pour les ressortissants russes et biélorusses a été rajoutée.

### **Indication des changements à venir**

Les parts F seront absorbées par les parts R courant avril 2023.

### **Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier**

Au 30/12/2022, le FCP détenait 1.74% du Fonds SUNNY PATRIMOINE 2.0, un fonds « absolute return » utilisé comme moyen pour être court sur les taux, et 1.6% du fonds Sunny Recovery, un fonds de valeurs en retournement, position de diversification sur une thématique value, tous les deux étant gérés par la Société de Gestion.

### **Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR)**

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

### **Mouvements et Commission de Surperformance**

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 18% en 2022.

Au 30/12/2022, aucune commission de performance n'a été prélevée.

### **Risque Global**

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

### **Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation**

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : <http://www.Sunny-am.com>

### **Sélection des intermédiaires financiers et contreparties**

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :

Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Règlementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,
- Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.

Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- la capacité de négociation,
- la réactivité,
- la qualité de traitement.

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, veuillez nous contacter en accédant à l'URL suivante : <https://www.sunny-am.com/contact/>

### **Droits de vote**

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille sont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com) .

### **Information sur les critères ESG**

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence.

Les investissements sous-jacents dans cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Information sur la politique de rémunération****1. Principe général**

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

En raison de sa taille et de celle des OPCVM que la Société de Gestion de Portefeuille gère, de son organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la non-complexité de ses activités, la Société de Gestion de Portefeuille n'a pas créé un comité de rémunération. Cependant, le conseil d'administration, organe de surveillance, donne son aval pour la rémunération brute annuelle des salariés supérieure à 80 000 .

Le personnel identifié comprend les membres du personnel de la Société de Gestion, « preneurs de risque », soit les gérants y compris les membres de la direction générale, et les personnes exerçant une fonction de contrôle.

**2. Rémunération fixe**

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable de rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune part variable.

**3. Rémunération variable****a. Intéressement**

Selon les articles L3312-1 à L3312-9 et L3314-1 à L3314-10 du Code du Travail, un intéressement annuel pour l'ensemble du personnel a été mis en place. Il est calculé sur la base de l'évolution moyenne des 3 dernières années de 3 critères comprenant le chiffre d'affaires, les charges fixes et le résultat d'exploitation.

En étant basé sur une moyenne des résultats et performances de la Société de Gestion de Portefeuille, cet intéressement ne crée pas de conflits d'intérêt entre les collaborateurs et les clients et ne met pas en péril la situation financière de l'entreprise.

**b. Commission de surperformance**

Des commissions de surperformance rémunèrent la Société de Gestion de Portefeuille dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM.

Les commissions variables suivent le principe du «High Water Mark» : aucune commission variable n'est versée tant que la performance n'a pas dépassé celle de l'Indicateur de Référence depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables uniquement si la performance est positive et supérieure à l'Indicateur de Référence. (cf. prospectus de chaque OPC).

Le personnel identifié peut recevoir une part sur cette commission de surperformance étalée dans le temps conformément à la loi, selon le fonds dont il a la responsabilité, en fonction de la surperformance éventuellement réalisée par le dit fonds.

**4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice : 2022 (sur la base du meilleur effort)**

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
12	1.909.668 €	444 052€

\*Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion non encore audité.

Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

# rapport du commissaire aux comptes



ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
[www.ey.com/fr](http://www.ey.com/fr)

## Sunny Euro Crédit Opportunités

Exercice clos le 30 décembre 2022

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Sunny Euro Crédit Opportunités,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Sunny Euro Crédit Opportunités constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

David Koestner

# comptes annuels

# BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>46 300 182,05</b>	<b>50 575 237,81</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	147 240,00	228 800,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	41 813 785,16	45 105 417,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 339 156,89	5 241 020,52
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>31 210,88</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	31 210,88	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 165 288,36</b>	<b>5 382 008,07</b>
Liquidités	2 165 288,36	5 382 008,07
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>48 496 681,29</b>	<b>55 957 245,88</b>



# BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	46 795 581,70	54 072 153,33
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	118 972,57	364 641,61
• Résultat de l'exercice	1 525 999,26	908 067,06
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>48 440 553,53</b>	<b>55 344 862,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>56 127,76</b>	<b>612 383,88</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	56 127,76	612 383,88
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>48 496 681,29</b>	<b>55 957 245,88</b>

# HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 575,54	42,22
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 309 814,34	2 175 212,48
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>2 313 389,88</b>	<b>2 175 254,70</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-13 362,98	-20 502,10
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-13 362,98</b>	<b>-20 502,10</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>2 300 026,90</b>	<b>2 154 752,60</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-709 458,58	-1 307 501,86
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>1 590 568,32</b>	<b>847 250,74</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-64 569,06	60 816,32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>1 525 999,26</b>	<b>908 067,06</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## **Règles d'évaluation des actifs**

### **Méthodes d'évaluation**

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

#### **Actions et valeurs assimilées**

Les actions et valeurs assimilées françaises et étrangères sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

#### **Titres de créance et instruments du marché monétaire**

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

#### **Actions et parts d'autres OPC**

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

### **Méthode de comptabilisation**

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.

Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

### **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

## Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	<b>Part R et F</b> : 1.50% TTC Taux maximum <b>Part M et I</b> : 0.75% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Néant	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Néant	Non applicable Le fonds investissant moins de 20% de l'AN dans d'autres OPC, il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
<b>Commissions de mouvement</b> <i>Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)</i>	Prélèvement sur chaque transaction	(valeurs / taux TTC maximum) <b>Valeurs mobilières</b> : 25 € Excepté pour les pays non matures : 130 € <b>Produits dérivés listés</b> : 4 € par instruction. Autres contrats OTC : 10 € <b>OPC</b> : 30 € <b>OPC off shore</b> : 120 € <b>En fonction de l'échéance de l'obligation</b> : 0 - 1 an : aucun 1 - 3 ans : 0.05% 3 - 5 ans : 0.08% 5 - 7 ans : 0.12% 7 - 10 ans : 0.14% > 10 ans : 0.23%
Dépositaire Société de gestion		
Commission de surperformance	Actif net	<b>Part R, Part M</b> : 20% TTC de la surperformance positive annuelle au-delà de l'indicateur de référence, après frais de gestion. <b>Part I</b> : 10% TTC de la surperformance positive annuelle au-delà de l'indicateur de référence, après frais de gestion. <b>Part F</b> : Néant

La commission de surperformance des parts R, M et I sera prélevée le dernier jour ouvré de chaque année. Concernant la part M, le premier prélèvement pourra se faire sur l'exercice 2018.

Les commissions variables suivent le principe du «High Water Mark» : aucune commission variable n'est versée tant que la performance du fonds n'est pas positive et qu'elle n'a pas dépassé la performance de l'indicateur de référence, après frais de gestion, depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La méthodologie de calcul de la commission de sur-performance est basée sur la comparaison à un fonds fictif indicé sur l'indicateur de référence tenant compte des souscriptions réelles et des rachats indicés.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables que si la performance est positive et supérieure à la performance de l'indicateur de référence, après frais de gestion. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions.

Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.
- Les éventuelles opérations d'acquisition ou de cessions temporaires de titres ainsi que celle de prêt et d'emprunt de titres seront toutes réalisées dans les conditions de marché (taux correspondant à la durée d'acquisition ou de cession des titres) et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis à l'OPCVM.

#### **Devise de comptabilité**

Euro.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

#### **Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Part R, M, I et F : Capitalisation.



# 2 évolutionactif net

Devise	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>55 344 862,00</b>	<b>55 436 754,65</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	16 115 559,13	17 121 244,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-18 709 282,79	-19 453 913,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	583 143,91	993 558,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-429 860,96	-606 424,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-21 351,47	-39 440,20
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-6 033 084,61	1 045 778,75
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-5 159 211,71	873 872,90
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	873 872,90	-171 905,85
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 590 568,32	847 250,74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	51,82*
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>48 440 553,53</b>	<b>55 344 862,00</b>

\* Soulte de fusion-absorption FCP Euro rendement Obligataire le 29/05/2021.

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	1 436 125,40	-
Obligations à taux fixe	33 034 508,07	-
Obligations à taux variable	7 343 151,69	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-



## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	33 532 702,62	8 281 082,54	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 165 288,36
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	244 648,14	580 623,55	16 838 862,12	15 348 528,48	8 801 122,87
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 165 288,36	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		<b>31 210,88</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Coupons a recevoir		31 210,88
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>56 127,76</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		54 323,94
Debiteurs et créditeurs divers		1 803,82
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART F / FR0012832798	-	-	14 234,2118	1 551 271,26
PART I / FR0012832780	10 577,9678	1 223 899,73	-	-
PART M / FR0013292877	80 360,3474	8 657 398,54	61 285,435	6 591 571,53
PART R / FR0011299379	54 776,5284	6 234 260,86	93 023,0569	10 566 440,00
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART F / FR0012832798		-		-
PART I / FR0012832780		-		-
PART M / FR0013292877		-		-
PART R / FR0011299379		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART F / FR0012832798		-		-
PART I / FR0012832780		-		-
PART M / FR0013292877		-		-
PART R / FR0011299379		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART F / FR0012832798		-		-
PART I / FR0012832780		-		-
PART M / FR0013292877		-		-
PART R / FR0011299379		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie de part :	
---------------------	--

PART F / FR0012832798	1,50
-----------------------	------

PART I / FR0012832780	0,75
-----------------------	------

PART M / FR0013292877	0,75
-----------------------	------

PART R / FR0011299379	1,50
-----------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie de part :	
---------------------	--

PART F / FR0012832798	-
-----------------------	---

PART I / FR0012832780	-
-----------------------	---

PART M / FR0013292877	-
-----------------------	---

PART R / FR0011299379	-
-----------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **1 618 214,89**

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 525 999,26	908 067,06
<b>Total</b>	<b>1 525 999,26</b>	<b>908 067,06</b>

PART F / FR0012832798	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	11 447,77	53 572,34
<b>Total</b>	<b>11 447,77</b>	<b>53 572,34</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART I / FR0012832780	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	84 527,62	30 646,04
<b>Total</b>	<b>84 527,62</b>	<b>30 646,04</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART M / FR0013292877	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	267 872,35	118 651,18
<b>Total</b>	<b>267 872,35</b>	<b>118 651,18</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART R / FR0011299379	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 162 151,52	705 197,50
<b>Total</b>	<b>1 162 151,52</b>	<b>705 197,50</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-



**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	118 972,57	364 641,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>118 972,57</b>	<b>364 641,61</b>

PART F / FR0012832798	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	937,89	13 649,75
<b>Total</b>	<b>937,89</b>	<b>13 649,75</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0012832780	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5 485,68	7 410,72
<b>Total</b>	<b>5 485,68</b>	<b>7 410,72</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART M / FR0013292877	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	17 649,89	37 476,03
<b>Total</b>	<b>17 649,89</b>	<b>37 476,03</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART R / FR0011299379	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	94 899,12	306 105,11
<b>Total</b>	<b>94 899,12</b>	<b>306 105,11</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 9 octobre 2012.

Devise					
EUR	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Actif net</b>	<b>48 440 553,53</b>	55 344 862,00	55 436 754,65	64 507 582,94	63 796 338,17

PART F / FR0012832798	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>3 523,3257</b>	17 757,5375	20 195,8155	37 074,0561	32 391,4284
<b>Valeur liquidative</b>	<b>108,22</b>	117,24	111,2	110,46	103,92
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>3,51</b>	3,78	-0,89	0,28	2,18

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0012832780	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>19 931,9678</b>	9 354	4 302,53	38 259,53	85 323,53
<b>Valeur liquidative</b>	<b>112,66</b>	121,13	114,74	113,25	105,96
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>4,51</b>	4,06	-0,26	0,89	3,05

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

## SUNNY EURO CREDIT OPPORTUNITES

PART M / FR0013292877	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>71 840,7942</b>	52 765,8818	22 913,6755	21 190,1647	10 895,2614
<b>Valeur liquidative</b>	<b>100,57</b>	108,19	103,15	101,92	95,69
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>3,97</b>	2,95	-0,33	0,47	2,74

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART R / FR0011299379	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>346 276,3278</b>	384 522,8563	434 851,7178	468 087,6407	464 333,4778
<b>Valeur liquidative</b>	<b>111,43</b>	120,72	115,74	115,19	108,42
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>3,63</b>	2,63	-1,14	0,24	2,28

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0013506730	VALLOUREC SA	PROPRE	12 000,00	147 240,00	EUR	0,30
<b>Total Action</b>				<b>147 240,00</b>		<b>0,30</b>
<i>Obligation</i>						
XS2256949749	ABERTS FINANCE BV VAR PERPETUAL	PROPRE	600 000,00	526 261,63	EUR	1,09
DE000A254YS5	ACCENTRO REAL ESTATE AG 3.625% 13/02/2023	PROPRE	500 000,00	244 648,14	EUR	0,51
XS1713464441	ADLER REAL ESTATE AG 1.875% 27/04/2023	PROPRE	300 000,00	283 177,15	EUR	0,58
XS2403514479	ALMAVIVA THE ITALIAN INN 4.875% 30/10/2026	PROPRE	500 000,00	474 835,63	EUR	0,98
XS2138128314	ALTICE FRANCE HOLDING SA 8% 15/05/2027	PROPRE	900 000,00	677 067,00	EUR	1,40
XS2054539627	ALTICE FRANCE SA 2.5% 15/01/2025	PROPRE	600 000,00	544 042,00	EUR	1,12
XS2195511006	ANS AG 6.0% 31/07/2025	PROPRE	1 000 000,00	963 450,00	EUR	1,99
XS2079032483	ARD FINANCE SA 5% PIK 30/06/2027	PROPRE	393 680,00	267 642,04	EUR	0,55
XS2189356996	ARDAGH PKG FIN HLDGS USA 2.125% 15/08/2026	PROPRE	600 000,00	503 942,00	EUR	1,04
XS1508392625	ATF NETHERLANDS BV VAR PERPETUAL	PROPRE	500 000,00	270 759,21	EUR	0,56
XS2267889991	AUTOSTRAD PER L ITALIA 2.0% 04/12/2028	PROPRE	200 000,00	165 068,77	EUR	0,34
XS2205083749	AVANTOR FUNDING INC 3.875% 15/07/2028	PROPRE	300 000,00	283 777,00	EUR	0,59
XS2112335752	BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01/03/2026	PROPRE	700 000,00	677 920,44	EUR	1,40
XS1789515134	BELDEN INC 3.875% 15/03/2028	PROPRE	300 000,00	279 004,50	EUR	0,58
XS2193661324	BP CAPITAL MARKETS PLC VAR PERPETUAL	PROPRE	700 000,00	657 351,11	EUR	1,36
XS2403031912	BURGER KING FRANCE SAS VAR 01/11/2026	PROPRE	300 000,00	296 908,28	EUR	0,61
XS2276596538	CASINO GUICHARD PERRACHO 6.625% 15/01/2026	PROPRE	800 000,00	462 149,33	EUR	0,95
FR0011606169	CASINO GUICHARD TF/TV PERP	PROPRE	1 600 000,00	359 420,23	EUR	0,74
XS1827600724	CHEMOURS CO 4% 15/05/2026	PROPRE	800 000,00	723 266,67	EUR	1,49
XS2112973107	CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 3.5% 11/02/2027	PROPRE	500 000,00	446 463,33	EUR	0,92
FR0013409265	CIE DE PHALSBOURG 5% 27/03/2024	PROPRE	700 000,00	660 541,10	EUR	1,36
XS2338545655	COMPACT BIDCO BV 5.75% 01/05/2026	PROPRE	300 000,00	210 997,40	EUR	0,44
XS1859543073	CONTOURGLOBAL POWER HLDG 4.125% 01/08/2025	PROPRE	500 000,00	499 258,33	EUR	1,03

## SUNNY EURO CREDIT OPPORTUNITES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2354326410	COTY INC 3.875% 15/04/2026	PROPRE	500 000,00	471 102,92	EUR	0,97
XS1271836600	DEUTSCHE LUFTHANSA AG VAR 12/08/2075	PROPRE	600 000,00	540 803,01	EUR	1,12
PTEDPKOM0034	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 30/04/2079	PROPRE	500 000,00	508 859,08	EUR	1,05
FR0013284643	ERAMET 4.196% 28/02/2024	PROPRE	700 000,00	724 781,61	EUR	1,50
XS1716945586	EUROFINS SCIENTIFIC SE PERP	PROPRE	900 000,00	811 989,99	EUR	1,68
NO0010874548	EXPLORER II AS 3.375% 24/02/2025	PROPRE	500 000,00	425 332,74	EUR	0,88
XS1963830002	FAURECIA 3.125% 15/06/2026	PROPRE	600 000,00	533 215,50	EUR	1,10
XS2209344543	FAURECIA 3.75% 15/06/2028	PROPRE	500 000,00	427 292,50	EUR	0,88
XS2548508881	FIBER BIDCO SPA 11% 25/10/2027	PROPRE	250 000,00	270 944,44	EUR	0,56
XS1883354976	FIRE BC SPA FRN 30/09/2024	PROPRE	300 000,00	287 537,98	EUR	0,59
XS2208646690	GAMMA BIDCO SPA 6.25% 15/07/2025	PROPRE	700 000,00	705 440,37	EUR	1,46
XS2250153769	GARFUNKELUX HOLDCO 3 SA 6.75% 01/11/2025	PROPRE	800 000,00	651 445,79	EUR	1,34
XS2243636219	GAZPROM PJSC VAR PERPETUAL	PROPRE	300 000,00	176 863,50	EUR	0,37
XS2294854745	GOLDSTORY SAS 5.375% 01/03/2026	PROPRE	400 000,00	377 206,11	EUR	0,78
XS2360856517	HLD EUROPE 3.85% 16/07/2027	PROPRE	400 000,00	375 315,00	EUR	0,77
XS2397781357	ILIAD HOLDING SAS 5.125% 15/10/2026	PROPRE	900 000,00	846 246,36	EUR	1,75
XS2250349581	INEOS FINANCE PLC 3.375% 31/03/2026	PROPRE	700 000,00	629 468,58	EUR	1,30
XS2009038113	INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026	PROPRE	700 000,00	670 803,00	EUR	1,38
XS2211136168	INTRUM AB 4.875% 15/08/2025	PROPRE	1 200 000,00	1 104 360,00	EUR	2,28
XS2262838381	IPD 3 BV 5.5% 01/12/2025	PROPRE	500 000,00	478 359,44	EUR	0,99
FR0013489739	KORIAN SA 0.875% CV 06/03/2027	PROPRE	17 000,00	694 399,00	EUR	1,43
XS1605600532	LA FINAC ATALIAN SA 4% 15/05/2024	PROPRE	1 200 000,00	1 046 164,00	EUR	2,16
FR0013433992	LA FONCIERE VERTE 4.5% 18/07/2025	PROPRE	500 000,00	490 417,81	EUR	1,01
XS2294187690	LABORATOIRE EIMER SELARL 5% 01/02/2029	PROPRE	200 000,00	157 968,22	EUR	0,33
XS2059777594	LHMC FINCO 2 SARL 7.25% PIK 02/10/2025	PROPRE	874 432,00	787 455,16	EUR	1,63
XS2361343697	LION POLARIS LUX VAR 01/07/2026	PROPRE	300 000,00	283 185,28	EUR	0,58
XS2240463674	LORCA TELECOM BONDCO 4% 18/09/2027	PROPRE	700 000,00	637 553,00	EUR	1,32
XS2264074647	LOUIS DREYFUS CO BV 2.375% 27/11/2025	PROPRE	300 000,00	286 325,26	EUR	0,59
XS1685582105	LOUVRE BIDCO SAS 4.25% 30/09/2024	PROPRE	900 000,00	832 076,25	EUR	1,72
XS2031871143	LOXAM SAS 5.75% 15/07/2027	PROPRE	500 000,00	431 062,50	EUR	0,89

## SUNNY EURO CREDIT OPPORTUNITES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1590067432	LOXAM SAS 6% 15/04/2025	PROPRE	1 000 000,00	477 498,39	EUR	0,99
FR0013300381	MAISONS DU MONDE SA 0.125% DIRTY CV 06/12/2023	PROPRE	6 400,00	297 446,40	EUR	0,61
XS2232108568	MAXEDA DIY HOLDING BV 5.875% 01/10/2026	PROPRE	1 000 000,00	710 071,70	EUR	1,47
XS2357737910	MOBILUX FINANCE 4.25% 15/07/2028	PROPRE	250 000,00	202 293,33	EUR	0,42
XS2356570239	OHL OPERACIONES SA PIK VAR 31/03/2026	PROPRE	1 020 221,00	867 024,03	EUR	1,79
XS2349786835	PAPREC HOLDING S 3.5% 01/07/2028	PROPRE	300 000,00	264 537,33	EUR	0,55
XS2205088896	PARTS EUROPE SA 6.5% 16/07/2025	PROPRE	1 050 000,00	1 084 422,50	EUR	2,24
XS1824425182	PETROLEOS MEXICANOS 3.625% 24/11/2025	PROPRE	1 400 000,00	1 265 295,64	EUR	2,61
XS2361344315	PICARD BONDCO 5.375% 01/07/2027	PROPRE	100 000,00	81 706,75	EUR	0,17
XS2199445193	REBECCA BIDCO GMBH 5.75% 15/07/2025	PROPRE	500 000,00	481 586,67	EUR	0,99
XS2185997884	REPSOL INTL FINANCE VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	300 000,00	285 295,32	EUR	0,59
BE6318634548	SARENS FINANCE CO NV 5.75% 21/02/2027	PROPRE	300 000,00	236 260,00	EUR	0,49
XS1323897725	SOLVAY FINANCE VAR PERPETUAL	PROPRE	725 000,00	754 377,02	EUR	1,56
XS2067265392	SUMMER BC HOLDCO A SARL 9.25% 31/10/2027	PROPRE	700 000,00	490 919,83	EUR	1,01
XS2067263850	SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31/10/2026	PROPRE	500 000,00	433 156,25	EUR	0,89
PTTAPDOM0005	TAP SGPS SA 5.625% 02/12/2024	PROPRE	600 000,00	572 389,50	EUR	1,18
XS1814546013	TELE COLUMBUS AG 3.875% 02/05/2025	PROPRE	600 000,00	458 697,58	EUR	0,95
XS1933828433	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPTUAL	PROPRE	400 000,00	397 127,84	EUR	0,82
XS2244837162	TEREOS FIN GROUP 7.5% 30/10/2025	PROPRE	800 000,00	818 004,00	EUR	1,69
XS2198213956	TEVA PHARM FNC NL II 6% 31/01/2025	PROPRE	800 000,00	810 720,00	EUR	1,67
XS1195202822	TOTAL VAR PERP	PROPRE	500 000,00	481 253,22	EUR	0,99
FR0013330529	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	900 000,00	776 065,81	EUR	1,60
XS2010027881	UNITED GROUP BV 4.625% 15/08/2028	PROPRE	300 000,00	227 480,75	EUR	0,47
XS1647815775	UNITED GROUP BV 4.875% 01/07/2024	PROPRE	400 000,00	383 260,00	EUR	0,79
XS2352739184	VALLOUREC SA 8.5% 30/06/2026	PROPRE	483 817,00	485 039,44	EUR	1,00
XS2287912450	VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15/02/2029	PROPRE	300 000,00	247 273,50	EUR	0,51
XS2321651031	VIA CELERE DESARROLLOS 5.25% 01/04/2026	PROPRE	700 000,00	638 376,67	EUR	1,32
FR0013439304	WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	PROPRE	5 000,00	444 280,00	EUR	0,92
<b>Total Obligation</b>				<b>41 813 785,16</b>		<b>86,32</b>



SUNNY EURO CREDIT OPPORTUNITES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0010869578	LYXOR BUND DAILY (-2X) ETF - PART A	PROPRE	8 000,00	323 736,00	EUR	0,67
FR0013387909	SUNNY PATRIMOINE 2.0 PART A	PROPRE	749,9999	842 054,89	EUR	1,74
FR0050000134	SUNNY RECOVERY I	PROPRE	6 000,00	776 160,00	EUR	1,60
FR0000009987	UNION +	PROPRE	8,00	1 509 156,00	EUR	3,12
LU0321462870	X ITRAXX CROSSOVER SH SWAP	PROPRE	25 000,00	888 050,00	EUR	1,83
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>4 339 156,89</b>		<b>8,96</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>46 300 182,05</b>		<b>95,58</b>
<b>Liquidites</b>						
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-1 803,82	-1 803,82	EUR	-0,00
<b>Total AUTRES</b>				<b>-1 803,82</b>		<b>-0,00</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	2 165 288,36	2 165 288,36	EUR	4,47
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>2 165 288,36</b>		<b>4,47</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-982,81	-982,81	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 347,27	-1 347,27	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 457,47	-4 457,47	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-47 536,39	-47 536,39	EUR	-0,10
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-54 323,94</b>		<b>-0,11</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>2 109 160,60</b>		<b>4,35</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Obligation</b>						
XS2079032483	ARD FINNCE 5% PIK 27	ACHLIG	393 680,00	9 842,00	EUR	0,02
XS1883354976	FIRE BC SPA FRN 2024	ACHLIG	300,00	4 493,88	EUR	0,01
PTTAPDOM0005	TAP SA 5.625% 2024	ACHLIG	6,00	16 875,00	EUR	0,03
<b>Total Obligation</b>				<b>31 210,88</b>		<b>0,06</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>31 210,88</b>		<b>0,06</b>
<b>Total SUNNY EURO CREDIT OPPORTUNITES</b>				<b>48 440 553,53</b>		<b>100,00</b>